PROGRAMME DE FORMATION **KP-06**

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Formation initiale – 14 heures

Permettre au salarié d'acquérir les compétences nécessaires pour effectuer les gestes de premiers secours en cas d'accident ou de malaise, en attendant l'arrivée des secours spécialisés, et de mettre en application ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise.

Durée	14 heures (2 jours) en présentiel	**Effectif**	4 à 10 participants
Public	Tout salarié appelé à devenir sauveteur secouriste du travail dans son entreprise	**Prérequis**	Aucun prérequis
Modalité	Présentiel, intra-entreprise ou inter-entreprises	**Répartition**	30 % théorie · 70 % pratique
Formateur	Formateur SST certifié par l'INRS (certificat en cours de validité), sapeur-pompier	**Horaires**	8h30-12h00 / 13h00-16h30
Délai d'accès	Session planifiée sous 3 à 5 semaines (déclaration de la session à l'INRS au moins 15 jours avant)	**Tarif**	« prix HT par participant ou par session – TVA 20 % »

Compétences visées

Code	Compétence (document de référence INRS)
	Domaine de compétences 1 – Intervenir face à une situation d'accident du travail
C1	Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
C2	Protéger de façon adaptée
C3	Examiner la victime
C4	Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
C5	Secourir la victime de manière appropriée
	Domaine de compétences 2 – Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation de l'entreprise
C6	Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
C7	Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
C8	Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Programme

- Le rôle du SST dans l'organisation des secours et de la prévention ; le cadre juridique de son intervention
- Protéger de façon adaptée : repérer les dangers persistants, supprimer, isoler ou soustraire
- Examiner la victime pour déterminer le résultat à atteindre
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours au plus près de la victime

- Secourir la victime de manière appropriée : saignement abondant, étouffement, malaise, brûlure, plaie, traumatisme, perte de connaissance, arrêt cardiaque (RCP et défibrillateur)
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques par des actions de prévention et la remontée d'informations
- Mises en situation d'accident du travail simulées et épreuves certificatives

Méthodes pédagogiques

- Pédagogie active : démonstrations, apprentissages des gestes, études de cas, mises en situation d'accident du travail simulées au plus près des situations de travail des participants
- Matériel : défibrillateur de formation, mannequins adulte, enfant et nourrisson, matériel de simulation
- Aide-mémoire SST INRS (ED 4085) remis à chaque participant ; carnet du stagiaire Émeraude Prévention Formation

Évaluation et validation

- Évaluation formative continue au cours des mises en situation ; épreuves certificatives selon le référentiel INRS (2 épreuves, 2 heures maximum pour le groupe)
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré via la plateforme Forprev de l'INRS (valable 24 mois) si les 8 compétences sont acquises ; attestation de fin de formation
- Le certificat SST en cours de validité est reconnu équivalent à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).
- Maintien et actualisation des compétences (MAC SST, 7 heures) à suivre tous les 24 mois pour conserver la certification.

Accessibilité

Toute demande d'adaptation est étudiée avec la référente handicap, Stéphanie Lefort (02 23 52 33 45). La certification suppose la réalisation des gestes de secours ; les aménagements possibles sont définis avant l'inscription.

Contact et inscription : formation@emeraude-prevention.fr – 02 23 52 33 45

Formation dispensée dans le cadre de l'habilitation SST délivrée par l'INRS : « n° d'habilitation SST INRS de l'organisme – ou organisme habilité partenaire ».

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53351150035 auprès du préfet de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certificat Qualiopi n° ATA 307 2024 b délivré par ATALIA au titre de la catégorie : actions de formation.